

# Organiser une manifestation dans le Parc national des Cévennes

*+ Visuel manifestation à trouver*

PROJET

# Sommaire

## Introduction

### I/ Le Parc national des Cévennes

### II/ Comprendre la réglementation du Parc

Qui est concerné par la réglementation ?

Quelles sont les conditions de déroulement d'une manifestation ?

Quelles sont les recommandations pour préparer sa manifestation

Comment procéder pour déposer une demande d'autorisation ?

### III/ Comment construire une manifestation responsable ?

La période et la durée

Le parcours

Les déplacements motorisés

Le balisage

Les travaux et les installations

L'accueil du public et des participants

La gestion des déchets

La publicité, le survol et le son

### IV/ Comment aller plus loin ?

Concevoir une manifestation exemplaire

Favoriser le développement local et les partenariats

Mettre en place une communication responsable

Réaliser des achats responsables

Gérer les consommations d'eau et d'énergie

Penser à l'accessibilité

Faire le Bilan

### V/ Ressources

### VI/ Annexes

## Introduction

Le Parc national des Cévennes est un territoire multiple où l'Homme et la nature ont appris à cohabiter pour s'enrichir mutuellement.

Le Parc national des Cévennes est un territoire ouvert, accessible et vivant. Il est riche d'une biodiversité et d'un patrimoine culturel exceptionnels mais aussi d'initiatives et de projets.

Une centaine de manifestations sont organisées chaque année sur le territoire du Parc dont une cinquantaine en cœur de Parc national.

Ces manifestations sont portées par des hommes et des femmes très attachés à leur territoire et à sa richesse patrimoniale ; elles participent au développement local et à la promotion du territoire.

Ces manifestations peuvent néanmoins avoir des impacts sur les milieux et la tranquillité des espèces, c'est pourquoi l'établissement public et les organisateurs ont souhaité se doter d'un guide afin de faciliter la mise en œuvre de bonnes pratiques.

**+ visuel : Photo Course d'endurance équestre 160 km de Florac n° 05437 ou Autre ??**

**L'objectif de ce guide est de favoriser la collaboration *et un engagement partagé* pour conjuguer préservation de l'environnement et accueil de manifestations responsables dans un espace protégé exceptionnel.**

Vous trouverez dans ce guide :

- Une présentation du territoire du Parc national, de ses richesses et de ses enjeux.
- Une explication de la réglementation en cœur de Parc.
- Des conseils pour l'organisation d'une manifestation responsable et respectueuse des règles de protection.
- Des ressources.

## I/ Le Parc national des Cévennes

Un Parc national est un territoire dont la richesse biologique, la qualité paysagère, l'intérêt culturel et le caractère historiquement préservé, justifient une protection et une gestion qui garantissent la pérennité de ce patrimoine considéré comme exceptionnel. Le territoire du Parc national des Cévennes est constitué de deux zones complémentaires :

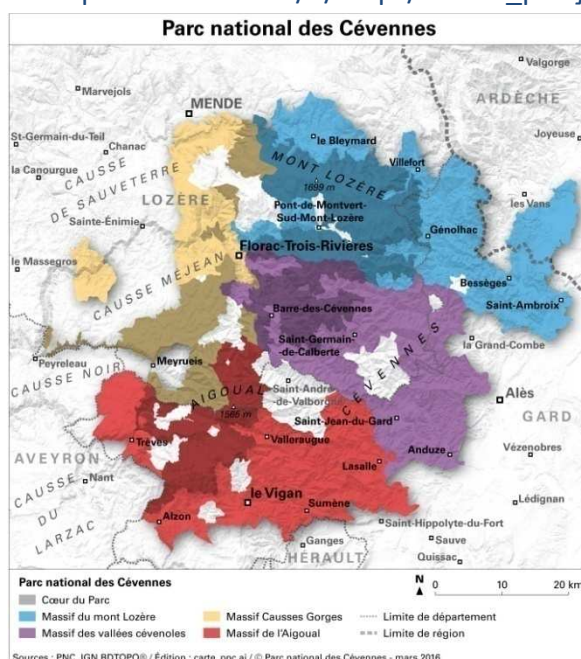
**Le cœur** est le joyau du Parc, un territoire exceptionnel que l'on veut préserver de toute banalisation pour le transmettre aux générations futures, c'est pourquoi il s'y exerce une réglementation particulière. Celle-ci encadre certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation des patrimoines naturels, culturels, paysagers et ce dans le respect des savoirs faire et de l'identité des Cévennes.

**L'aire d'adhésion** entoure le cœur du Parc et résulte du choix de 110 communes de participer au projet du Parc national construit avec les acteurs locaux : la charte. Celle-ci définit des objectifs de protection et de développement durable à mettre en œuvre sur le territoire. Il n'y a pas de contrainte réglementaire sur l'aire d'adhésion où l'établissement public est un partenaire de la vie locale.

Le Parc national des Cévennes est géré par un établissement public qui dépend du ministère en charge de l'écologie. Il porte trois missions :

- Connaître et protéger
- Accompagner le développement durable
- Accueillir et sensibiliser

Le territoire du Parc couvre 2784 km<sup>2</sup> sur trois départements : le Gard, la Lozère et l'Ardèche. Vous pouvez localiser cet espace « cœur du Parc national » sur la carte interactive en cliquant dessus [[http://maps.cevennes-parcnational.net/#/maps/limites\\_pnc](http://maps.cevennes-parcnational.net/#/maps/limites_pnc)]



Le caractère du Parc national des Cévennes et l'identité de la destination touristique « Parc national des Cévennes » sont des atouts que le territoire, sa population et ses acteurs, souhaitent préserver et valoriser.

- Un patrimoine naturel riche et diversifié, *avec des espèces et des milieux parfois rares à protéger* :

La grande diversité de sa géologie (granite, calcaire, schiste), de ses altitudes et de son climat génère une variété très forte de biotopes/milieus (prairies subalpines, pelouses steppiques, falaises, tourbières et zones humides, forêts de chênes ou hêtraies-sapinières...), qui eux-mêmes abritent une large biodiversité floristique et faunistique.

### Attente de phrases des TSCVT avec des exemples chiffrés et concrets illustrant la richesse et la fragilité des patrimoines

- Sur les 34 espèces nicheuses en France 24 sont répertoriés dans le PnC. La situation critique à l'échelle nationale de certaines espèces donne à notre territoire une grande responsabilité pour la conservation de celles-ci.
- Exemple flore  
+ visuel à choisir
- Exemple milieux  
+ visuel à choisir
- Exemple érosion  
+ visuel à choisir

- Un patrimoine **culturel** et paysager varié et remarquable :

La culture cévenole riche de savoirs faire et d'histoire se découvre au fil des paysages et de l'architecture.

Les paysages ont été et sont encore façonnés par l'homme et ses activités de culture et d'élevage. L'agropastoralisme est une richesse ancestrale qui a été reconnue par le Parc national puis par l'UNESCO comme Bien inscrit au Patrimoine mondial. Les estives collectives sont à conforter et à développer.

L'engagement des acteurs locaux et des habitants maintiennent une dynamique sociale et économique durable.

+ visuel : Transhumance au col de l'Asclié, le 21 juin 2013 N° 8451 PROHIN Olivier.

- Un accueil Parc national engagé et accessible :

Le festival nature offre une découverte gratuite des richesses patrimoniales du territoire.

Les prestataires touristiques engagés dans la charte Européenne du tourisme durable et la marque Esprit parc national propose un accueil sensible et écologique.

4 stations de pleine nature en cœur du Parc permettront la pratique d'activités de pleine nature cohérente avec les valeurs du Parc national pour une découverte douce des patrimoines. Il s'agit de la station de Prat-Peyrot sur le Mont Aigoual et des stations du Chalet du Mont Lozere, du Mas de Barque et de l'Étang de Barandon sur le Mont Lozère.

Il nous appartient à tous de préserver ces richesses. Elles constituent des atouts à valoriser par les acteurs locaux.

Les manifestations publiques sont un vecteur de découverte du territoire. Leur bon déroulement est gage de protection et de mise en valeur du patrimoine, elles participent alors aux ambitions collectives de la Charte du Parc.

## II/ Comprendre la réglementation en cœur de Parc

---

Ce territoire d'exception vivant et ouvert à tous n'en reste pas moins fragile. L'objectif de la réglementation spéciale du cœur de Parc [\[http://www.cevennes-parcnational.fr/Mediatheque/la-reglementation-en-coeur-du-Parc2\]](http://www.cevennes-parcnational.fr/Mediatheque/la-reglementation-en-coeur-du-Parc2) est d'aider à protéger ce joyau, pouvoir continuer à en être fier et d'en jouir.

### ❖ *Quelles sont les conditions de déroulement d'une manifestation en cœur de Parc national ?*

Compte tenu du nombre de manifestations se déroulant depuis toujours en cœur de Parc, il a été particulièrement important de réfléchir aux moyens de protéger la biodiversité tout en continuant de permettre la découverte de l'espace protégé.

Le déroulement des manifestations en cœur est encadré par :

- *l'ensemble des règles qui s'appliquent dans le cœur : plan de circulation motorisé, interdiction circulation vélo hors des pistes, pas de feu, pas de bruit, pas de déchets, survol motorisé interdit, campement et bivouac réglementés*
- *l'arrêté réglementant l'organisation des manifestations publiques et sportives en cœur de Parc (Voir Annexe 1).*

*Cette réglementation est complémentaire d'autres règles nationales de droit commun relevant du Code de l'environnement, Natura 2000....*

### ❖ *Quelles manifestations sont concernées par cette réglementation spécifique?*

**Les manifestations sportives motorisées** (rassemblement de voitures de collection, Rallye moto, Courses de voitures, ... ) : peuvent traverser le cœur du Parc sur les routes nationales et départementales. Trouvons des solutions pour qu'elles ne perturbent pas les activités vitales des animaux.

« Le départ d'un rallye de voitures à l'aurore peut apeurer les grands cervidés qui profitent du calme pour se nourrir ».

+ visuel : Cerf et biches N° 8792 SABATIER Michelle

**Les manifestations sportives non motorisées**

(courses à pied ou en VTT, raids multisports, compétitions à cheval, courses en chiens de traîneaux, randonnées en raquettes à neige, marche nordique, trekking,...) sont possibles dans certaines conditions en cœur de Parc.

« Le passage de 100 marcheurs risque de tasser le sol réduisant les chances de voir fleurir l'Adonis ce printemps. »

Veillons à ce qu'elles n'impactent pas les milieux. + visuel Adonis vernalis DESCAYES Bruno n° 06549

**Les manifestations publiques** (spectacles, festivals, concerts, animations thématiques, foires...) se déroulent parfois dans les hameaux du cœur. Faisons en sorte qu'elles n'effrayent pas la faune sauvage.

+ visuel :Chouette chevêche 07731 ou 07730  
DESCAMPS Régis

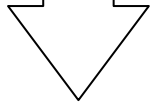
*« La sonorisation des résultats de la tombola peut effrayer la chouette chevêche risquant de lui faire abandonner sa couvée. »*

L'arrêté réglementant l'organisation des manifestations publiques et sportives en cœur de Parc précise notamment le régime qui s'applique (autorisation, demande d'autorisation, interdiction) selon le type de manifestation. Le schéma ci-dessous propose un premier niveau de lecture pour déterminer le régime duquel votre projet de manifestation relève.

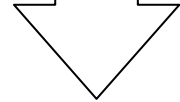


### Manifestations sportives motorisées

- En dehors des routes départementales (RD) et des routes nationales (RN)  
**ou**
  - >150 véhicules  
**ou**
  - Déroulement nocturne
- Itinéraires de liaison sur RN 106 et RD 983  
**ou**
  - Passages d'épreuves de régularité sur RN et RD  
**ou**
  - Randonnée ou rassemblement sur RN ou RD



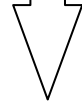
Interdiction



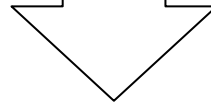
Soumis à autorisation

### Manifestations sportives non motorisées Sur pistes, voies, chemins et sentiers existants

- Engins Volants
- pas de classement ni chrono  
**et**
  - déroulement diurne et sans sonorisation  
**et**
  - Le nombre de participants est :
    - < à 75 piétons
    - < à 50 cycles
    - < à 25 animaux
- Autres cas



Interdiction



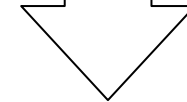
Autorisé



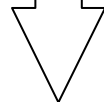
Soumis à autorisation

### Autres manifestations publiques

- Evénements familiaux  
**et**
  - Autres événements :
    - < à 200 personnes
    - sans installation ni équipement
    - sans sonorisation
- Autres cas



Autorisé



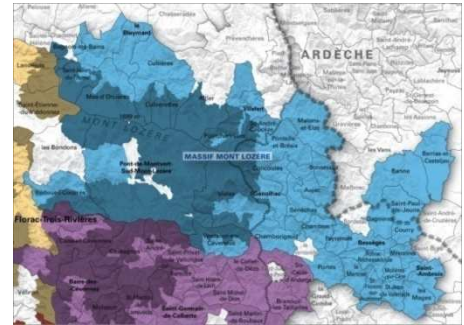
Soumis à autorisation

**Schéma à retravailler graphiquement**

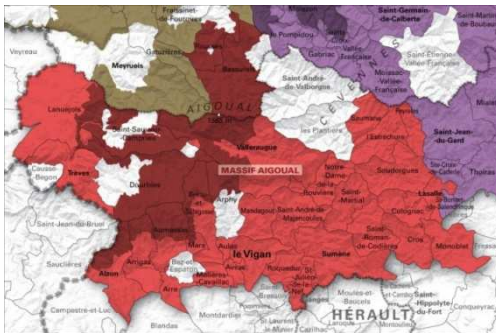
❖ *Quelles sont les recommandations pour préparer une manifestation ?*

- \* En cas d'organisation d'une nouvelle manifestation, d'un projet d'envergure ou d'une modification significative de la manifestation par rapport aux années précédentes, il est recommandé en amont, de prendre contact avec le technicien accueil et sensibilisation du Parc. Selon le lieu de votre manifestation, contacter :

Mont Lozère : Brigitte MATHIEU au  
04 66 42 98 47 / 06 60 31 46 40  
[brigitte.mathieu@cevennes-parcnational.fr](mailto:brigitte.mathieu@cevennes-parcnational.fr)



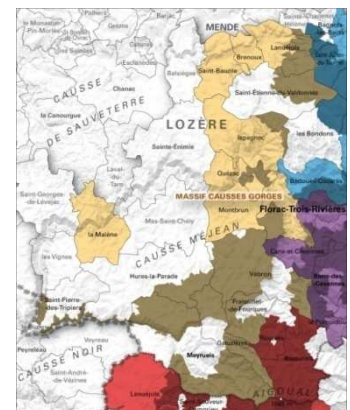
*Lien vers carto massif sur le site internet*



*Lien vers carto massif sur le site internet*

Aigoual : Jessica RAMIERE  
04 67 81 20 06/ 06 72 82 77 81  
[jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr](mailto:jessica.ramiere@cevennes-parcnational.fr)

Causses Gorges : Florence BOISSIER au  
04 66 65 75 28/ 06 72 38 44 92  
[florence.boissier@cevennes-parcnational.fr](mailto:florence.boissier@cevennes-parcnational.fr)



*Lien vers carto massif sur le site internet*



*Lien vers carto massif sur le site internet*

Vallées Cévenoles : Laurent BELIER  
04 66 45 18 49/ 06 72 38 26 39  
[laurent.belier@cevennes-parcnational.fr](mailto:laurent.belier@cevennes-parcnational.fr)

Pour les manifestations couvrant **plusieurs massifs** : Bruno DAVERVIN  
04 66 49 53 06 / 06 99 75 27 49  
[bruno.daversin@cevennes-parcnational.fr](mailto:bruno.daversin@cevennes-parcnational.fr)

- \* **Pendant la phase de préparation, il est important d'intégrer les prescriptions conseillées par le technicien lors de vos échanges** pour ne pas risquer de se heurter à des difficultés trop tardivement par rapport à la date de la manifestation.
- \* **Engager une démarche responsable sur l'ensemble de l'événement et ce dans tous les lieux où il se déroulera (cœur, zone d'adhésion, espace naturel ...).**

### ❖ *Comment procéder pour déposer une demande d'autorisation ?*

**La demande doit être déposée 2 mois avant l'évènement.**

#### **Pour les manifestations publiques**

La demande d'autorisation est à adresser à la directrice de l'établissement public Parc national des Cévennes

par mail : [manifestation@cevennes-parcnational.fr](mailto:manifestation@cevennes-parcnational.fr)

ou par courrier 6 bis place du palais 48400 Florac.

#### ***Annexe 2 Dossier de demande d'autorisation-***

#### **Pour les manifestations sportives (non motorisées ou motorisées)**

La demande d'autorisation est à adresser à la préfecture ou sous préfecture concernée :

**En Lozère** (*mettre le lien vers site préfecture Lozère sous le groupe nominal « en Lozère »*)

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Organisation-des-manifestations-sportives/Les-manifestations-sportives-non-motorisees-sur-une-voie-publique-ou-ouverte-a-la-circulation-publique>


**Dans le Gard** (*mettre le lien vers site préfecture le groupe nominal « Dans le Gard »*)


<http://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Manifestations-sportives>)

### III/ Comment construire une manifestation responsable


---

A toutes les étapes de l'organisation, il y a de nombreuses questions à se poser pour respecter la réglementation en cœur de Parc, mais aussi pour contribuer à la préservation de notre environnement.

Les items signalés par le symbole  vous aideront à prendre en compte la réglementation et les conditions d'autorisation qui s'appliquent en cœur de Parc.


Les items signalés par le symbole  vous proposeront des préconisations et des conseils. Le suivi de ces préconisations facilitera l'instruction et la délivrance de l'autorisation de déroulement de la manifestation. Ces conseils permettront de construire un événement responsable et de valoriser vos engagements.

***En cœur de Parc, réfléchir à la PERIODE et à la DATE de la manifestation***

 Renseignez vous auprès du technicien pour savoir s'il y a des enjeux particuliers au moment du déroulement prévu de la manifestation.

+ visuel : Busard Saint Martin et petits PnC n° 05709

*« Au mois de mars les participants de la course d'orientation pourraient effrayer le dernier couple de busard qui est en train de construire son nid au sol. Il risque de ne pas avoir des jeunes cette année. »*

 Veillez à ne pas organiser de manifestations sportives en nocturne en dehors des voies ouvertes à la circulation motorisée. (+ lien hyper texte qui renvoie sur le site du Parc dans une nouvelle fenêtre « voies ouverte à la circulation ») <http://destination.cevennes-parcnational.fr/#/?categories=C1&categories=C8&categories=C2&categories=C5&categories=C7&categories=T3&categories=T1&categories=T4>

## Et pourquoi pas .....

- ★ Choisir une date en dehors des périodes de nidifications des oiseaux en privilégiant l'automne.

*« Sur les conseils du technicien, nous avons choisi de décaler le trek au mois d'octobre car à cette période le circaète Jean le blanc a terminé sa nidification. »*

+ visuel : Circaète Jean-le-Blanc et un jeune poussin [03787 MALAFOSSE Jean-Pierre](#)

- ★ Consulter le cahier technique « la protection des rapaces dans le parc national » ([+lien hypertexte vers le doc en pdf dans une nouvelle fenêtre](#))

- ★ Préférer les passages en pleine journée moins impactant pour la faune.

- ★ Afin de contribuer au maintien de la qualité du ciel nocturne aux côtés du Parc et des communes engagées, limiter toutes sortes de pollution lumineuse.

*« Nous avons installé un éclairage léger et orienté vers le sol afin d'éviter de nuire aux invertébrés mais aussi à leurs prédateurs en les attirant dans des zones de chasses éloignées de leur territoire. »*

+ Visuel éventuel à trouver : *chauve souris en vol*

## En cœur de Parc, choisir un PARCOURS ADEQUAT

- ➔ Utiliser les voies, pistes, chemins et sentiers existants qui sont réellement ouverts.

+ visuel : Apollon n° 08517 [DESCAMPS Régis](#)

« Le passage de la course VTT sur ces dalles calcaire risquerait d'écraser les chenilles du papillon Apollon. »

- ➔ 98.8% du cœur du Parc étant classé Natura 2000, vérifiez si vous êtes soumis à l'évaluation des incidences. Des données sont disponibles pour réaliser une auto évaluation des incidences en suivant ce lien ([mettre le lien sur « ce lien »](#)) <http://www.cevennes-parcnational.fr/Un-patrimoine-d-exception/Les-milieus-naturels/Natura-2000/Les-sites-Natura-2000-dans-le-Parc-national>

- ➔ Veillez à fournir des plans lisibles et détaillés avec si possible la trace GPX du parcours afin de faciliter la compréhension de votre projet et par là même son acceptation.

- ➔ Se renseigner auprès du technicien pour savoir si votre projet de parcours passe à proximité de zones de quiétudes.

+ visuel : Aigle royal n° 07792 [DESCAMPS Régis](#)

« Suite aux recommandations du technicien, nous avons installé un système anti collision sur notre Highline qui coupait le parcours aérien de l'aigle royal. »

## Et pourquoi pas ?

- ★ Ne pas en ligne le tracé afin d'éviter qu'il soit réutilisé à l'issue de la manifestation.
- ★ Vérifier que le parcours n'entraîne pas de gênes d'autres usagers (troupeau et berger en estives, habitants, randonneurs..).
- ★ S'assurer de l'accord des propriétaires des terrains traversés.
- ★ Favoriser les itinéraires sur des circuits balisés pour lesquels l'entretien, et les droits de passage sont vérifiés.
- ★ Regrouper les repérages individuels du parcours sur 1 journée (dans les 3 jours avant la manifestation).

Pour que les bergers et leurs troupeaux soient sereins la course ne passera pas au moment de l'estive.

## En cœur de Parc, MINIMISER LES DEPLACEMENTS MOTORISES

- ➔ Exception faite des véhicules de secours et de police, emprunter uniquement les voies ouvertes à la circulation motorisée. (mettre un lien sur le texte « voie ouverte à la circulation » )  
<http://destination.cevennes-parcnational.fr/#/?categories=C1&categories=C8&categories=C2&categories=C5&categories=C7&categories=T3&categories=T1&categories=T4>
- ➔ Pour toutes les autres voies, réaliser à pied ou à vélo les opérations en lien avec l'organisation et le déroulement de la manifestation (repérages, balisage, ouverture ou fermeture de la manifestation, ravitaillement, assistance...)

+ visuel : vautour moine sur son aire  
DESCAVES Bruno N° 06528 ou N° 06527

« Un bruit de moteur sur ce chemin surplombant la forêt où nichent des vautours moines représenterait un danger pour les rapaces et donc un risque d'abandon de la couvée voir même de perturbation de l'ensemble de la colonie. »

### Et pourquoi pas .....

- ★ Organiser la manifestation avec le moins de déplacement possible.

« Nous avons remplacé les réunions physiques par des conférences téléphoniques. Nous avons pu faire tous les repérages et le balisage avec des vélos à assistance électriques. »

- ★ Proposer des solutions pour réduire les déplacements du public et des participants.



« Nous avons contacté l'agence Lozérienne de la mobilité pour essayer de trouver des solutions de déplacements alternative à la voiture individuelle »

+ Lien hypertexte vers  
site internet agence Lozérienne en cliquant sur le logo

- ★ Imaginer des mesures de compensation carbone innovantes.

« Le bénéfice des ventes de ces tee-shirt sera reversé à une association locale pour qu'elle replante des arbres. »

## **En cœur de Parc, installer un BALISAGE léger et non impactant**

- ➔ Penser que le balisage ne doit laisser aucune trace. Poser un balisage discret avec rubalise sans publicité, fanions légers ou pancarte (sur piquet amovible ou fixation sans atteinte aux éléments naturels).
- ➔ Prévoir une pose et dépose du balisage dans un délai de 2 jours avant et après la manifestation.

**OU + Visuel éventuel à trouver exemple de bon balisage**

*« La peinture bio dégradable et la craie risqueraient de laisser des traces. La rubalise biodégradable pourrait générer une pollution visuelle trop longue. »*

## **Et pourquoi pas ...**

- ★ Appliquer ces règles sur l'ensemble de l'espace naturel.
- ★ Faire le débalisage à deux personnes afin de bien vérifier que tout a bien été enlevé.
- ★ Utiliser des matériaux de récupération pour fabriquer le balisage.
- ★ Fabriquer un balisage réutilisable pour les prochaines éditions

*« Il y a deux ans nous avons fait fabriquer par un ESAT une signalétique que nous réutilisons à présent chaque année. »*

**OU + Visuel éventuel à trouver exemple balisage fait maison et durable**



## En cœur de Parc, évaluer la nécessité des TRAVAUX ET INSTALLATIONS

- ➔ Pour tout projet de travaux ou d'installation, penser à vérifier auprès du technicien si une demande d'autorisation est nécessaire.

+ visuel gagée de Bohème n° 04431 [DESCAVES Bruno](#)

« L'installation prolongée du podium pourrait compromettre la repousse de la gagée de bohème. »

## Et pourquoi pas ....

- ★ Installer les barnums et toutes les installations fixes en dehors du cœur de Parc.
- ★ En dehors du cœur, utiliser une butte naturelle pour la remise des prix plutôt que d'installer un podium.

## En cœur de Parc, proposer un accueil responsable du public et des participants

- ➔ Informer et sensibiliser le public et les participants sur le fait que la manifestation se déroule dans un espace protégé classé Parc national, sa réglementation dans la zone cœur, aux enjeux et au comportement responsable à adopter (communication en amont de l'événement, article spécifique dans le règlement intérieur, diffusion de messages sonores au moment de la manifestation). ( [Faire le lien vers la ressource en cours de finalisation doc « Sensibiliser à l'espace protégé »](#) ) [ [lien vers pdf Outils et support de sensibilisation au PnC outils en cours de finalisation](#) ].
- ➔ Veillez à faire respecter la réglementation générale de cœur de Parc auprès des participants et du public.

« A cause du risque d'incendie, l'utilisation d'un réchaud à gaz n'est pas autorisée en cœur de Parc, même sur les points de ravitaillement. »

- ➔ Proposer des lieux d'accueil et de stationnement sans risques d'impacts.

+ visuel Prairie naturelle de fauche

« Le piétinement du public de cette prairie pourrait fragiliser les plantes spécifiques qui s'y trouvaient jusqu'ici. »

### Et pourquoi pas ...

- ★ Favoriser l'installation des lieux d'accueil et de stationnement en dehors du cœur de Parc.



+ visuel ACN\_Anduze2.jpg

« Cette année pour éviter de marcher sur des espèces rares et fragile nous avons installé le podium et le point de départ et d'arrivée du raid dans des hameaux ; nous avons répartie les lieux de ravitaillement dans des parkings existants. Quant au public il est concentré le long d'une voie ouverte à la circulation dans la zone d'adhésion du Parc. »

- ★ Limiter le nombre de participants pour éviter le bruit et les nuisances.
- ★ Canaliser les cheminements des spectateurs afin d'éviter les piétinements.

+ visuel : Sabot de Vénus N° 04724 MACCAGNO Yves

- ★ Mettre une clause dans le règlement de la manifestation pénalisant les participants ne respectant pas la réglementation.

## En cœur de Parc, imaginer une gestion exemplaire des DECHETS

➔ Laisser le site propre et dans son état initial dès la fin de la manifestation.

+ visuel Chevreuils N° DESCAMPS Régis n° 10550

*« Les déchets abandonnés pourraient être mangée par les chevreuils. »*

➔ Organiser le système de tri et de collecte des déchets.

### Et pourquoi pas ...

★ Introduire dans le règlement des participants une clause sanctionnant l'abandon de déchet.

★ Prévoir des panneaux et des animations pour sensibiliser le public au tri des déchets.



★ Réaliser des achats limitant les déchets (achats en gros, achats en vrac).

★ Réfléchir au ravitaillement en eau avec des bouteilles réutilisables ou en gros contenants.

*« Cette année nous avons distribué l'eau avec des gobelets réutilisables au Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère. L'année prochaine nous aimerions fabriquer des gourdes à offrir aux participants. »*



+ Lien hypertexte vers site internet REEL en cliquant sur la photo

## En cœur de Parc, vous vous engagez aussi à ....

- ➔ Eviter toute publicité et activités commerciales.
- ➔ Ne pas survoler avec des engins motorisés la manifestation à moins de 1000 m du sol (sauf dérogation pour quelques événements sportifs d'envergure).

+ Visuel éventuel à trouver exemple passereaux

« L'irruption soudaine d'un engin volant (mouvement, bruit, ombre) représenterait une menace pour les couvaisons en cours des grands rapaces mais aussi des petits passereaux. »

- ➔ Réduire au maximum le niveau de sonorisation au-delà des lieux-dits.
- ➔ Ne faire des prises de sons et d'images qu'avec du matériel individuel et portable.

## Et pourquoi pas ?

- ★ Installer le podium ou les stands éventuels dans un hameau ou en dehors du cœur du Parc afin de limiter les nuisances sonores et visuels.

« Nous avons coupé la musique afin de ne pas déranger la reproduction de l'alyte accoucheur qui attire sa partenaire en chantant. »

+ visuel : Alyte (juvénile) N° 06552 [DESCAVES Bruno](#)

## IV/ Comment aller plus loin?

### Concevoir une manifestation exemplaire avec le Parc national

Le Parc national des Cévennes proposera chaque année la mise en valeur de quelques manifestations qui seront préparées et qui se dérouleront de façon exemplaire.

Si vous souhaitez vous engager dans cette voie, vous pouvez répondre à l'appel à candidatures « Concevoir une manifestation exemplaire dans le Parc national des Cévennes ».

**Annexe 5 – Cahier des charges appel à candidature**

**Annexe 6 - Fiche de candidature**

Les candidatures sont à déposer avant le 31 décembre de chaque année et à adresser à la directrice de l'établissement public Parc national des Cévennes soit par mail : [manifestation@cevennes-parcnational.fr](mailto:manifestation@cevennes-parcnational.fr) soit par courrier 6 bis place du palais 48400 Florac

**+ Visuel éventuel à trouver logo partenaire du Parc**

**Dans tous les cas, voici quelques pistes de réflexion pour aller plus loin dans votre démarche responsable.**

### Mettre en place une communication responsable



Monter un plan de communication responsable.

*« La conception d'une page internet, les envois et les inscriptions numériques ont largement contribué à diminuer l'utilisation du papier. Par ailleurs, nous avons favorisé les impressions éco labellisées et/ ou en Noir et Blanc. »*



Valoriser les engagements pris sur les supports de communication (plaquette, presse, site internet, flyer ... ) avant, pendant et après la manifestation.

2



## Favoriser le développement local et les partenariats

- ★ Mettre en valeur les acteurs locaux engagés dans le développement durable.



« Très tôt nous avons communiqué la liste des hébergeurs marqués Esprit Parc national. »

- ★ Donner envie de découvrir la destination Parc national

+ Visuel éventuel à trouver ? **plaquette destination PnC**

« Nous avons communiqué le programme des animations du festival nature aux accompagnants. »

- ★ Travailler en priorité avec les prestataires et les fournisseurs locaux.

- ★ Penser à prendre contact avec l'office de tourisme pour valoriser l'événement.

- ★ Mutualiser les locations ou les achats avec d'autres organisateurs

## Réaliser des achats responsables

- ★ Réaliser des achats de saison, locaux et écologiques pour le ravitaillement et les points restaurations.

« Pour les lots des vainqueurs nous avons fait des commandes auprès des artisans et producteurs locaux. »

- ★ Afin de limiter les achats inutiles, utiliser des matériaux naturels ou recyclés pour le mobilier et les stands éventuels.



« Nous avons mis en place des ateliers ouverts à tous pour fabriquer le mobilier du Prolog festival de Florac. »

## Gérer les consommations d'eau et d'énergie

- ★ Utiliser la lumière naturelle et à défaut des ampoules ou appareils électroménagers économes.
- ★ Inventer des solutions pour sensibiliser et créer de l'énergie.



« Le prolog Festival de Florac a installé des vélos en libre service qui produisait l'énergie nécessaire pour alimenter la buvette en électricité. »

- ★ Equiper les points d'eau de système anti gaspillage.
- ★ Installer des toilettes sèches.

## Penser à l'accessibilité pour tous de l'événement

- ★ Proposer un lieu de manifestation desservi par des transports en commun et disposant de parking à proximité.
- ★ Imaginer des installations confortables pour tous.

« L'installation d'une banque d'accueil plus basse a permis aux personnes de petites tailles, aux enfants et aux public en fauteuil roulant d'accéder facilement aux informations. »

- ★ Proposer des tarifs accessibles à toutes les bourses

## Faire le bilan de la manifestation

- ★ Faire un bilan avec le technicien (points positifs, points négatifs et pistes de progrès).
- ★ Evaluer votre manifestation (impact, satisfaction..) [[Liens vers ressource grille d'évaluation](#)]
- ★ Etre force de proposition pour améliorer l'accompagnement des manifestations par le Parc (idées d'outils, ressources, savoirs etc.)
- ★ Transférer votre expérience aux autres organisateurs de manifestation.  
**+ visuel éventuel à trouver : une réunion**

## Se faire accompagner

- ★ Selon le territoire où se déroule la manifestation, des démarches sont proposées afin de vous accompagner dans l'organisation d'un événement responsable.  
Le label « Gard pleine nature » signe l'engagement du Conseil départemental du Gard et de ses partenaires dans la connaissance, la préservation des espaces naturels et dans le développement maîtrisé des activités de pleine nature.

Contact : Conseil Départemental du Gard, Direction Education Jeunesse Culture et Sport, Tél 04 66 27 70 13 ou mail [lionel.bourgey@gard.fr](mailto:lionel.bourgey@gard.fr)

- ★ La charte engagement « éco événement » est proposée aux associations organisant des événements sur le territoire du GAL Terre de vie

Contact : GAL terre de vie en Lozère Tél. 04 66 47 68 49 ou mail [marionchaneac@galterresdevie.fr](mailto:marionchaneac@galterresdevie.fr)



## V/ Ressources

---

(Mettre le lien sous le groupe nominal avec une information au survol et une ouverture des liens dans une nouvelle fenêtre)

- \* Carte interactive du coeur du PnC [http://maps.cevennes-parcnational.net/#/maps/limites\\_pnc](http://maps.cevennes-parcnational.net/#/maps/limites_pnc)
- \* Réglementation en cœur de Parc national des Cévennes <http://www.cevennes-parcnational.fr/Mediatheque/la-reglementation-en-coeur-du-Parc2>
- \* Dossier de demande d'autorisation en préfecture
  - Lozère <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Organisation-des-manifestations-sportives/Les-manifestations-sportives-non-motorisees-sur-une-voie-publique-ou-ouverte-a-la-circulation-publique>
  - Gard <http://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches/Manifestations-sportives>)
- \* Données disponibles sur l'évaluation des incidences Natura 2000 en cœur de PnC. <http://www.cevennes-parcnational.fr/Un-patrimoine-d-exception/Les-milieus-naturels/Natura-2000/Les-sites-Natura-2000-dans-le-Parc-national>
- \* Voies ouvertes à la circulation. <http://destination.cevennes-parcnational.fr/#/?categories=C1&categories=C8&categories=C2&categories=C5&categories=C7&categories=T3&categories=T1&categories=T4>
- \* Cahier technique « La protection des rapaces dans le PnC » ([lien vers pdf à créer](#))
- \* Sensibiliser à l'espace protégé [lien vers doc pdf à créer](#) une fois doc validé en interne
- \* Exemple de grille d'évaluation [Liens vers document](#)
- \* Label « Gard Pleine nature » [Liens vers document](#)
- \* Charte engagement éco événement GAL terre de vie en Lozère [Liens vers document](#)
- \* Petits guide du sport durable en Lozère [http://www.lozere.gouv.fr/content/download/7330/46881/file/Guide\\_sport\\_durable\\_Lozere.pdf](http://www.lozere.gouv.fr/content/download/7330/46881/file/Guide_sport_durable_Lozere.pdf)
- \* Notice pour plus d'éco responsabilité lors d'une manifestation en Languedoc Roussillon [http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoticeManifEcoResponsableAdemeLR\\_cle77bfde.pdf](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoticeManifEcoResponsableAdemeLR_cle77bfde.pdf)
- \* Comment organiser une manifestation accessible à tous. [http://www.westkans.be/assets/files/Boekje\\_evenement\\_FR\\_site.pdf](http://www.westkans.be/assets/files/Boekje_evenement_FR_site.pdf)

## VI/ Annexes

---

**Annexe 1 :** Arrêté N°                    du                    2016 Règlementant l'organisation et le déroulement des manifestations publiques et sportives en cœur de Parc national des Cévennes.

**Annexe 2 :** Demande d'autorisation pour le déroulement d'une manifestation publique non sportive en cœur de Parc national des Cévennes.

**Annexe 3 :** Cahier des charges appel à candidature « Concevoir une manifestation exemplaire dans le Parc national des Cévennes »

**Annexe 4 :** Fiche de candidature « Concevoir une manifestation exemplaire dans le Parc national des Cévennes »

**Annexe 1 -**

**Arrêté N°            du            2016 Règlementant l'organisation et le déroulement des  
manifestations publiques et sportives en cœur de Parc national des Cévennes.**

**Annexe 2 -**

**Demande d'autorisation pour le déroulement des manifestations  
publiques et sportives en cœur de Parc national des Cévennes.**

**Annexe 3 -**

**Appel à candidature « Concevoir une manifestation exemplaire dans  
le Parc national des Cévennes »**